

PA

LA PREVOYANCE ASSURANCES

ASSURANCES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.100.000.000 FCFA ENTIEREMENT LIBERES
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

SERVICE MALADIE

N/ REF 126/2017

N° POLICE ...480.047.....

SOUSCRIPTEUR...CDS.....

Etablissement ou médecin agréé

Clinique

NEST

DAKAR

PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX

Nous soussignés, attestons que la Prévoyance Assurances S.A. se porte garante à 100 % des frais engagés par :

%

Monsieur Cheikh Badiane SAKHO Matricule N° 20481

Au profit de son conjointe ~~enfant~~ (rayer les mentions inutiles) Mme Sakho Sokhna Khadyatou THIO

Nous vous prions de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

- * Vérifier la conformité de l'identité du bénéficiaire sur le livret d'identification
- * **Ne pas facturer au-delà du tarif du syndicat des médecins privés du SENEGAL (celui de 2000)**
- * Mentionner la nature des actes effectués, de même que la nature de l'affection sur la déclaration de maladie que nous joignons à la présente, ou à défaut les fournir sous pli fermé au médecin-conseil de la Prévoyance Assurances.
- * **Réclamer à l'assuré sa quote-part (si le taux de couverture est inférieur à 100%)**
- * Joindre à la facture l'original de la présente, la feuille de déclaration de maladie remplie et la prescription médicale des analyses ou de radiographie.
- * Pour la lunetterie, joindre l'ordonnance et le devis à partir duquel la prise en charge a été délivrée.

NB: * la lettre n'est valable que pour la prestation mentionnée et le mois où elle a été délivrée

* les taxes, (les produits de contraste : radio) et (les frais d'expédition : analyses) sont exclus

* **Obligatoire: FACTURER PAR SOUSCRIPTEUR (VOUS REFERER AUX NOM ET NUM. DE POLICE)**

* **FAIRE PARVENIR LA FACTURE AFFERENTE A CETTE LETTRE AU PLUS TARD 30 JOURS APRES SA DELIVRANCE**

Frais pris en charge: Consultation

Fait à Dakar, le 10 01 2017

P/ LA PREVOYANCE ASSURANCES S.A.

